



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

Projet de la Commission de la capitale nationale du Québec

Redonner le fleuve aux Québécois

Consultation publique

Mémoire présenté par

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN**

Judi 30 novembre 2000



AVANT PROPOS

La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain fut fondée en 1809 par un groupe de marchands dans le dessein de favoriser l'expansion de l'économie autour des industries porteuses d'avenir au XIX^e siècle : la construction navale, l'exportation du bois et les industries connexes.

Expression de la force vive de ses 2 600 membres sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, la Chambre permet à la communauté des affaires de participer activement au développement de la région. Visionnaire, elle s'est dotée, pour les années à venir, d'un cadre de pensée globale centré sur les gens d'affaires et le développement économique viable de la région. Cette vision guidera désormais nos interventions.

Aujourd'hui, près de deux siècles après sa fondation, la Chambre est présente dans tous les dossiers touchant la région de la Capitale, dont le présent projet de mise en valeur d'une partie du littoral du fleuve Saint-Laurent dans l'agglomération de Québec. Pour la Chambre, il s'agit d'un retour aux sources. En effet, à sa fondation il y a deux cents ans, les industries porteuses d'avenir se localisaient majoritairement sur le littoral du fleuve Saint-Laurent. Ce même littoral est encore aujourd'hui une pépinière de projets porteurs d'avenir.

PRÉMISSSES

Deux prémisses méritent d'être soulignées.

1) Le paysage du littoral doit effectivement refléter la qualité de vie de la population de la région de Québec mais aussi sa vitalité économique. Ainsi, le document de discussion identifie les principaux éléments de la problématique liée à la vitalité des activités économiques sur le littoral visé par le projet.

À cet égard, l'industrie maritime qui génère des retombées économiques directes et indirectes de 350 millions de dollars annuellement dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches et qui est à l'origine de 6 500 emplois¹, mérite une place significative dans l'aménagement du littoral.

Également, le secteur du Vieux-Québec avec ses attraits touristiques, ses nombreux commerces et ses activités d'excursion et de croisières constitue un atout essentiel du dynamisme économique régional. Or, la question de l'accessibilité à ce point touristique de la région n'est pas abordée dans le document de consultation.

2) La Chambre reconnaît la justesse de la démarche de consultation publique préconisée par la CCNQ dans cet important dossier. Il s'agit bien de recueillir un consensus à chaque étape du projet.

¹ Fréchette, Pierre; Lemelin, André; Béchard, Isabelle et Leblanc Gérald. *L'impact économique de l'industrie maritime de la région de Québec et Chaudière-Appalaches*, Université Laval, septembre 1995, p.32.

ENJEUX

À la lecture du document *Redonner le fleuve aux Québécois*, la CCIQM identifie comme enjeu principal de cette consultation l'énoncé suivant: «l'aménagement du boulevard Champlain et de son environnement doit permettre de conjuguer économie et paysage, desserte portuaire et accès public au fleuve et à son littoral»².

Dans cet exercice de définition d'un juste équilibre des fonctions économiques et récréatives sur le littoral, la Chambre souligne, comme l'a fait avec justesse la Commission, le point suivant : '«il est essentiel que la mise en valeur du littoral n'asphyxie aucunement le port »³. Le port de Québec demeure et restera un levier économique important pour appuyer nos industries ainsi que pour favoriser la diversification économique de la région.

Cet enjeu constitue la pierre angulaire sur laquelle reposeront les décisions à l'égard d'un judicieux partage des diverses fonctions sur le littoral. De plus, les décisions sur la requalification du boulevard Champlain ne peuvent évacuer leurs conséquences sur l'accès routier au cœur touristique de la région et aux autres activités exercées dans le quartier Vieux-Québec / Basse-Ville.

PRINCIPES

La position de la Chambre, à cette étape de la consultation publique sur les orientations d'aménagement pour la mise en valeur du littoral dans la zone visée, prend la forme de trois principes jugés essentiels.

- Aborder avec rigueur le défi de conjuguer économie et paysage

Les débats, qui impliquent la qualité de vie des citoyens et la vitalité économique, prennent souvent une connotation émotive. Dans ce contexte, il importe de garder à l'esprit que le projet soumis à la présente consultation ne vise pas l'ensemble du littoral de la région de Québec mais une fraction de celui-ci. L'aménagement de ce segment ne doit donc pas être perçu comme l'unique alternative pour répondre à toutes les attentes de la population pour un accès public au fleuve. Une telle vision créerait un rapport de force injuste pour les activités à caractère économique présentes sur cette fraction du littoral.

² Commission de la capitale nationale du Québec, *Redonner le fleuve aux Québécois*, Consultation publique, Automne 2000, p.20

³ Idem

▪ Définir une vision dynamique et flexible

La CCNQ indique clairement l'importance du respect de l'histoire dont le passé maritime et industriel du littoral⁴. La Chambre abonde dans ce sens. Plus encore, elle insiste sur la nécessité de souligner le rôle primordial du port et d'assurer la pérennité de cette activité pour les années à venir.

Afin de jouer son rôle stratégique dans l'économie régionale, le secteur de l'Anse au Foulon doit disposer d'un périmètre portuaire suffisant pour exercer ses activités actuelles et futures. À court terme, le retour des activités cycliques, l'évolution des activités de croisière et l'arrivée de nouvelles techniques de transport (ex. : Ro-Ro⁵) peuvent modifier l'occupation du territoire portuaire à l'Anse au Foulon. Le port doit disposer de toute la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins futurs connus ou encore actuellement imprévisibles.

Également, pour assumer son rôle de port régional, le secteur de l'Anse au Foulon doit préserver sa desserte ferroviaire par les deux entreprises majeures au Canada et son accès routier fluide grâce au boulevard Champlain.

▪ Innover dans l'approche et les solutions

L'intégration d'activités portuaires et d'infrastructures de transport dans la ville n'est pas une problématique unique à la région de Québec. Ce défi complexe peut être appréhendé comme une formidable occasion de faire valoir l'excellence et le savoir-faire québécois.

Dans le contexte où le littoral est une ressource limitée et fortement convoitée pour divers usages et où les décideurs doivent concilier des intérêts divergents, le mémoire de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain prêche pour l'originalité et le raffinement des solutions afin de créer une cohabitation harmonieuse des activités économiques essentielles avec les fonctions résidentielles, récréatives et touristiques.

Je vous remercie de votre attention.

⁴ Commission de la capitale nationale du Québec, op cit, p.22

⁵ Ro-Ro est un sigle provenant de l'expression anglaise Roll on - Roll off et qui caractérise l'embarquement intégral de remorques ou de wagons sur un navire grâce à des rampes d'accès adaptées.